Légende

- Limite de zonage du PLU
- Espace vert à préserver
  selon l'article L123.1.7 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Porte d'agglomération
- Limitation des accès nouveaux
- Recul des constructions par rapport aux routes départementales
- A/axe — A: nom de la route départementale; B: marge de recul des constructions
- Implantation des constructions à l'alignement des voies, sur au moins une limite séparative et changement de destination des RDC commerciaux interdits (en zone UA)
- Constructions reportées de façon schématique
- Périmètre soumis à orientations d'aménagement (Cf. pièce n°3)
- Sentiers piétonniers à conserver
  selon l'article L123.1.6 du Code de l'Urbanisme

Zones Urbaines

- UA — Centre Bourg dense
- UD — Extensions du bourg
- UH — Hameaux

Zones A Urbaniser

- AUd — Zone d'extension future (vocation mixte)

Zones Agricoles

- A — Zone agricole

Zones Naturelles

- N — Zone de protection des sites et des paysages
- Nh — Zone d'espaces naturels comportant des habitations
- Nt — Zone naturelle à vocation sportive, touristique et de loisirs

Département de l'Allier

Commune du
MAYET-DE-MONTAGNE

4c

PLAN DE ZONAGE
Centre Bourg
Echelle : 1 / 2000

Réalités Bureau d'études
34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tél. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

Mise en révision du Plan d'Occupation des Sols le 29 Juillet 2005
Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme le 3 Décembre 2009
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 Décembre 2009

Approbation du Plan Local d'Urbanisme le 19 Septembre 2011
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 Septembre 2011

REVISIONS ET MODIFICATIONS